



Protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, fait à Nagoya, le 15 octobre 2010 - Ratification par la République de Moldova.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 30 juillet 2018, la République de Moldova a ratifié le protocole additionnel désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 28 octobre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du protocole additionnel.

